



Comité d'accréditation
en évaluation de la qualité

Attestation d'accréditation

N° AC-19-01

Sur la base de l'évaluation qu'il a effectuée conformément à un référentiel d'accréditation qui inclut notamment les critères de la norme *ISO/CEI 17065:2012* et des exigences des programmes d'accréditation demandés, le Comité d'accréditation en évaluation de la qualité (CAEQ) atteste que l'organisme de certification Verificación y Certificación PAMFA Asociación Civil faisant affaire sous le nom de



PAMFA

Avenida Latinoamericana 10,
60160, Uruapan, Michoacán
Mexico

- possède la compétence pour effectuer des évaluations de conformité dans les domaines décrits dans l'annexe qui fait partie intégrante de cette attestation, dans le but d'octroyer des certifications à des entreprises individuelles et à des entreprises dotées d'un système de management pour des opérations ayant lieu sur de multiples sites
- est accrédité ou agréé officiellement par les autorités compétentes mentionnées dans l'annexe de cette attestation
- est sujet à une surveillance régulière de la part du CAEQ en tant qu'organisme de vérification de la conformité afin de s'assurer du respect des exigences d'accréditation

Fait à Montréal, Québec, Canada, le 20 février 2019.

Vincent Vilela
Directeur de l'accréditation

PAMFA

Avenida Latinoamericana 10, 60160, Uruapan, Michoacán, Mexico

Date d'émission	20 février 2019	Remplace l'annexe datée du - -
------------------------	-----------------	--------------------------------

L'entité juridique susmentionnée est accréditée pour les activités de certification suivantes :

Bureau(x)	Normes/Réglemmentations	Portée sectorielle (Type de produits)	Portée géographique	Autorité(s) compétente(s)	Période de validité
Avenida Latinoamericana 10, 60160, Uruapan, Michoacán, Mexico	Régime Bio-Canada	<ul style="list-style-type: none"> • Production végétale • Productions spécialisées • Produits transformés • Groupe de producteurs 	Mexique	Agence canadienne d'inspection des aliments	5 février 2019 – 5 février 2024
	Norme ISO/CEI 17065:2012 Ley de Productos Orgánicos	<ul style="list-style-type: none"> • Production végétale • Récolte de plantes sauvages • Production animale (domestique) • Production animale d'écosystèmes naturelles ou non-domestiqués • Production d'espèces d'insectes • Production d'espèces de champignons • Transformation de produits d'activité agricole ou animaux d'élevage • Commercialisation de produits d'activité agricole ou animaux d'élevage 	Mexique	SENASICA	28 juin 2017 – 28 juin 2022